

# Rapport annuel 24-25



© Soproq

# Sommaire

**Mot de bienvenue** page 3

**Introduction** page 4

**La vision, la mission, les valeurs** page 5

**Mot du président** page 6

**Panorama 24-25** page 7

**Faits saillants** page 8

**Répartitions des redevances** pages 9-13

**Affaires corporatives** pages 14

**Affaires publiques** pages 15-17

**Gouvernance** page 18

**L'équipe** page 19

**L'histoire** page 20

# Bienvenue

C'est avec grand plaisir que la Soproq vous présente son rapport annuel 2024-2025 qui met en lumière les faits marquants et les grandes réalisations de ce 34<sup>e</sup> exercice financier. Encore une fois, les résultats témoignent des efforts de l'ensemble de l'équipe à consolider le positionnement de l'organisation dans l'écosystème des droits voisins au Canada, tout en préservant son efficacité opérationnelle.

Les adhésions provenant de partout au Canada affichent une croissance sans précédent, confirmant le statut de l'organisation à titre de leader dans la gestion des redevances du secteur de la production indépendante au Canada.

**Découvrez sans plus tarder les faits marquants de cette 34<sup>e</sup> année d'opérations !**

# Introduction

Organisme à but non lucratif, la Soproq est une société de gestion collective qui perçoit et distribue les redevances liées à l'utilisation d'enregistrements sonores et de vidéoclips. Figure principale de la production indépendante d'ici et d'ailleurs, le répertoire de la Soproq est passé de 2,5 millions de titres à quelque 8 millions au cours de l'exercice 2024-2025.

De même, le nombre d'ayants droit inscrits à la Soproq s'élevait à 8 495 au 31 mars 2025 et il devrait passer le cap des 10 000 au cours des prochains mois. Cette croissance phénoménale découle notamment de la mise en œuvre de nouvelles alliances stratégiques avec CIMA (Canadian Independent Music Association) et Connect Music Licensing.

D'une part, ces alliances permettront à terme d'offrir à tous les ayants droit du secteur de la production indépendante un accès simplifié et efficace pour toucher leurs redevances. D'autre part, les utilisateurs et services de musique pourront désormais libérer les droits liés à la reproduction d'enregistrements sonores et de vidéoclips pour près de 100% du répertoire disponible au Canada, incluant celui des multinationales, via un guichet unique opéré conjointement par Connect Music Licensing et la Soproq.

L'exercice 2025-2026 marquera un point tournant dans l'histoire de la Soproq et celle des droits voisins au Canada. Une 35<sup>e</sup> année d'existence qui s'inscrira dans le renouveau. Des changements importants seront annoncés au cours de l'automne 2025. Demeurez à l'affût !

# La vision

Être le leader dans la perception des redevances et la défense des droits de l'ensemble de la production musicale indépendante au Canada.

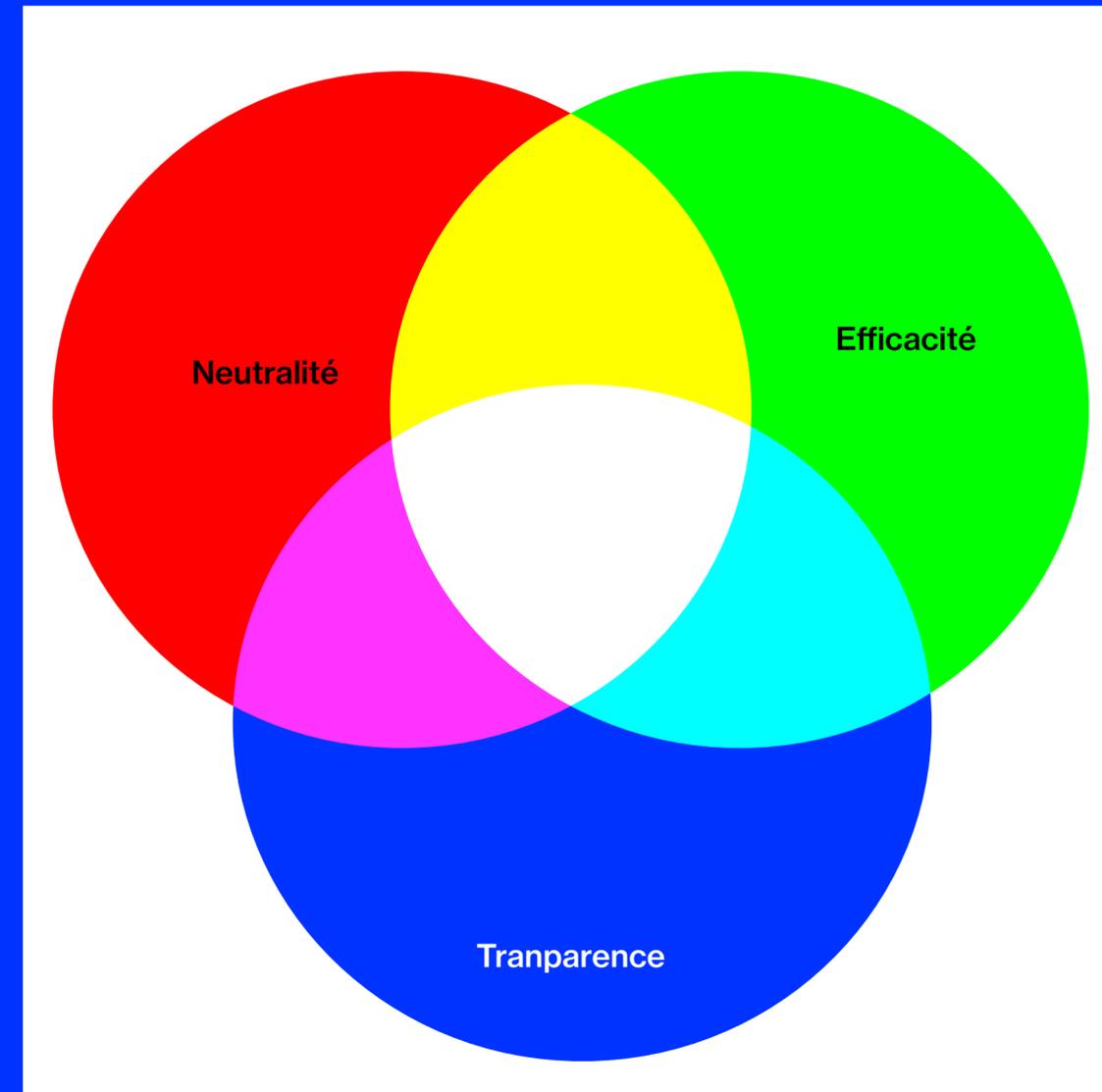
# La mission

La mission de la Soproq est de maximiser les redevances liées à l'administration collective des droits des producteurs d'enregistrements sonores et de vidéoclips. La Soproq intervient en faveur de l'optimisation de la valeur des droits qu'elle représente et dans l'intérêt premier de ses sociétaires.

À cet égard, elle agit en concertation avec le milieu et d'autres organismes semblables, ou complémentaires à son rôle, afin de stimuler de nouvelles opportunités d'affaires qui assureront une disponibilité accrue, un accès facilité et un usage élargi des enregistrements sonores contenus dans son répertoire.

# Les valeurs

À la source des principes qui influencent les prises de décision et les gestes posés par l'organisation, les membres du conseil d'administration et toute l'équipe s'engagent à respecter les valeurs de l'organisme dans leur mise en application.



## Neutralité

Garantir une approche neutre et équitable envers tous les sociétaires, producteurs et ayants droit, d'ici et d'ailleurs.

## Efficacité

S'assurer que toutes les redevances dues à ses sociétaires soient perçues et que la valeur des droits de la production indépendante soit préservée.

## Transparence

Communiquer ouvertement sur les enjeux importants du secteur, les défis, les opportunités et prendre publiquement position pour la défense des droits et des intérêts de la production indépendante.

# Mot du président



Cher.ère.s sociétaires,

Au nom de la Soproq et de son conseil d'administration, je suis fier de vous présenter le rapport annuel 2024-2025 de votre société de gestion collective.

Cette année, j'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux ayants droit qui se sont joints à la Soproq dans le cadre de l'entente de transfert avec Connect Music Licensing. Nous sommes honorés de représenter vos droits et nous sommes impatients de travailler ensemble pour nous assurer que vous recevez la pleine valeur liée à l'utilisation de vos contenus.

Avec vingt ans d'implication au sein de la Soproq, je ressens une immense fierté en réfléchissant aux progrès que nous avons réalisés et aux occasions que nous avons

saisies pour servir notre communauté grandissante. En tant qu'organisme à but non lucratif, nous nous concentrons uniquement sur les intérêts des titulaires de droits. Nous dépendons non seulement de votre confiance, mais aussi de vos idées et de vos commentaires pour nous aider à évoluer, à nous adapter et à améliorer continuellement les services que nous offrons.

L'an dernier, j'ai parlé de notre engagement envers la croissance et de notre détermination à saisir toutes les occasions. Je n'aurais pas pu m'attendre à ce qu'en un an seulement, nous soyons si près de réaliser notre vision de devenir le leader en matière de perception de redevances et de défense des droits de la production musicale indépendante au Canada.

Depuis plusieurs années, nous collaborons étroitement avec la CIMA et l'Adisq afin de contribuer au développement d'un marché véritablement pancanadien. L'entente historique conclue avec Connect Music Licensing à l'automne 2024, qui prévoit le transfert de ses ayants droit indépendants à la Soproq, marque une étape majeure dans la réalisation de cette mission. Cette entente jette également les bases d'un guichet unique pour les utilisateurs de musique, simplifiant le processus d'obtention des droits de reproduction pour le répertoire des indépendants et des multinationales.

Dans mon message de l'année dernière, j'ai souligné que notre talent collectif et notre esprit d'innovation sont les moteurs de notre succès. Cette année, j'ajouterais notre engagement indéfectible envers une industrie de la musique indépendante forte et durable. Cet objectif est plus important que jamais, surtout compte tenu de l'échec persistant du gouvernement fédéral à corriger les iniquités de la Loi sur le droit d'auteur du Canada, des iniquités qui continuent de priver les titulaires de droits d'une rémunération juste et équitable.

Dans cet esprit, votre société de gestion demeure inébranlable dans le respect des valeurs de neutralité, d'efficacité et de transparence qui nous définissent. Je tiens également à souligner le dévouement exceptionnel des membres de notre équipe, qui ont travaillé sans relâche pour renforcer notre position sur le marché, tout en maintenant un haut standard de qualité dans nos services. Vos efforts sont grandement appréciés.

Merci de votre confiance et de votre soutien continu.

Sincères salutations,

Mark Lazare

# Panorama 24-25

Voici un survol des principaux résultats qui ont marqué ce 34<sup>e</sup> exercice financier.

## Adhésion de nouveaux sociétaires

**1 272 nouveaux sociétaires** ont rejoint la Soproq, soit une augmentation de **18 %** pour 2024-2025 portant le nombre total de sociétaires à **8 495** au 31 mars 2025.

## Redevances

Les redevances perçues s'élèvent à **15,4 M\$**, une diminution de **8 %** par rapport à l'exercice précédent. Néanmoins, les redevances découlant du droit de reproduction ont augmenté de 5 % et celles liées aux vidéoclips ont doublé comparativement à la même période.

## Répartitions

**12 répartitions** – près de 1,2 M\$ en moyenne par répartition.

## Développement hors-Québec

En lien avec la vision stratégique, le développement des marchés connaît une croissance exponentielle alors que le nombre de sociétaires provenant de l'extérieur du Québec a augmenté de **74 %** au cours de l'exercice.

## Ayants droit

**2 741 ayants droit** différents rémunérés. 5 266 \$ par ayant droit en moyenne.

## Perspectives 25-26

Redevances à percevoir  
**15 M\$**

Des frais de gestion toujours parmi les plus bas du secteur de la gestion collective  
**7 % au Canada et ailleurs dans le monde**  
**4 % pour les redevances en provenance des États-Unis**  
**3 % pour le service de gestion des droits des interprètes aux États-Unis**

**10 000 sociétaires**

**12 répartitions**

# Faits saillants

## Sans égard au type de droit, les redevances versées ont diminué de 18 % pour atteindre 14,4 M\$ au cours de l'exercice 2024-2025.

- Ce recul s'explique, d'une part, par la diminution des redevances courantes perçues du côté des États-Unis. La valeur d'une diffusion sur la radio satellite y a chuté de 7 % en moyenne pour l'exercice comparativement au précédent.
- D'autre part, au cours de l'exercice 2023-2024, la Soproq avait distribué 3,6 M\$ en redevances additionnelles en raison de la fermeture des années 1998 à 2018 pour la rémunération équitable au Canada.

- Hormis cette décroissance structurelle du côté de la radio satellite aux États-Unis et de ces sommes additionnelles de sources canadiennes, les redevances versées auraient augmenté de plus de 75 % par rapport à l'exercice précédent.
- La principale augmentation provient des redevances découlant du droit de reproduction qui ont plus que doublé en raison de plusieurs nouvelles licences conclues avec divers utilisateurs et services de musique.
- La couverture territoriale augmente avec des redevances perçues de sources internationales provenant de plus en plus de pays :

Afrique du sud	Danemark	Grèce	Lettonie
Allemagne	Émirats arabes unis	Guatemala	Nouvelle-Zélande
Australie	Espagne	Irlande	Pays-Bas
Azerbaïdjan	États-Unis	Italie	Suède
Belgique	Finlande	Japon	Royaume-Uni
Brésil	France		

- Malgré l'augmentation du coût de la vie, les frais de gestion demeurent stables où ils sont de 7 % pour l'ensemble des territoires depuis 2018 et 4% pour les États-Unis depuis 2021. A titre illustratif, l'indice des prix à la consommation a augmenté pour ces périodes de 22,58 % et 16,46 % respectivement.
- En tenant compte des redevances de tous les territoires et le total des frais de gestion perçus, le ratio des frais de gestion se situe à 4,9.
- L'amélioration continue des processus et une gestion stricte des dépenses permettent d'offrir l'un des meilleurs taux de frais de gestion du secteur. En élargissant la couverture du mandat de gestion à la Soproq, les sociétaires peuvent largement contribuer à ce rendement qui profite à l'ensemble de la collectivité.
- Aux revenus de frais de gestion, s'ajoutent des revenus découlant des services connexes qui permettent de maintenir les frais de gestion à leur plus bas niveau possible: gestion des redevances des interprètes aux États-Unis, traitement des paiements de la clientèle de Distribution Amplitude, vente de données.

# Frais de gestion

– extrait de l'article 4 des Règles générale de la Soproq :

« Aux fins de l'établissement des frais de gestion, le conseil d'administration de la SOPROQ prend notamment en compte l'historique des revenus et frais d'exploitation de la SOPROQ de même que les projections de tels revenus et de tels frais à court, moyen et long termes afin d'assurer le maintien de l'équilibre budgétaire et de la stabilité financière de la SOPROQ. »

Pour l'exercice 2024-2025, le ratio des dépenses d'exploitation sur les redevances perçues est de **7,25 %**.

## Rémunération équitable

12 586 019 \$

Le droit à la rémunération équitable prévoit une rémunération pour l'exécution d'enregistrements sonores en public ou la communication d'enregistrements sonores au public par télécommunication. Il englobe plusieurs tarifs : radio commerciale, musique d'ambiance, événements en direct, activités physiques et de danse, radio de Radio-Canada, service sonore payant, radio satellite, etc.

## Reproduction

1 837 797 \$

Le droit de reproduction permet de recevoir des redevances lorsque la Soproq autorise les services de musique (fournisseurs de musique d'ambiance, radiodiffuseurs, webdiffuseurs, service sonore payant...) à effectuer la reproduction des enregistrements sonores contenus dans son répertoire à des fins de diffusion.

## Copie privée

441,32 \$

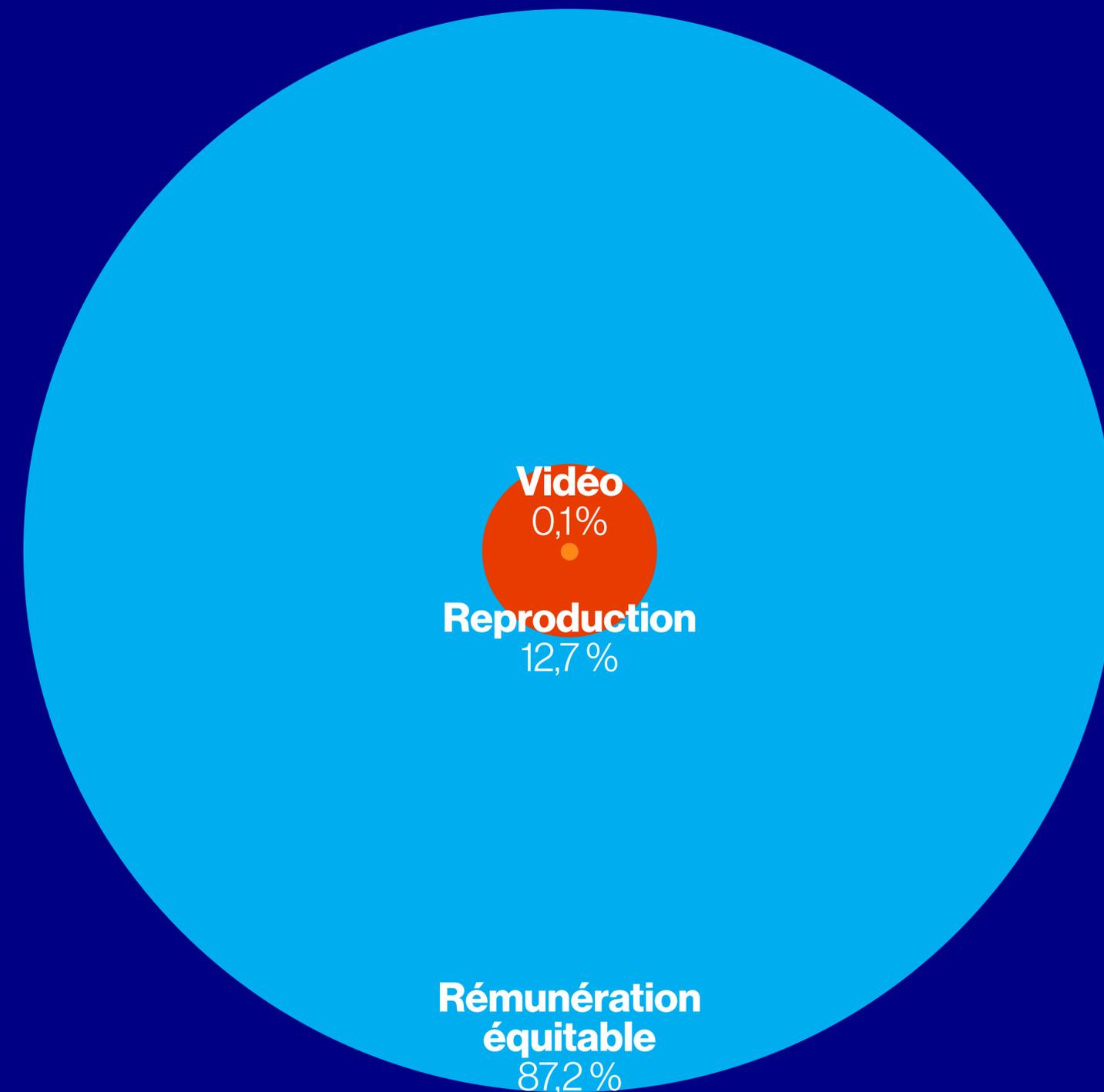
Le droit lié au régime de copie privée prévoit des redevances notamment aux producteurs pour la copie pour usage privé de leurs enregistrements sonores sur support vierge (CD-R, CD-RW, CD-R audio et CD-RW audio).

Depuis 2018, compte tenu des faibles redevances perçues sous ce régime inadapté à la façon dont on copie la musique aujourd'hui, aucune distribution n'a été effectuée.

## Vidéos

8 818 \$

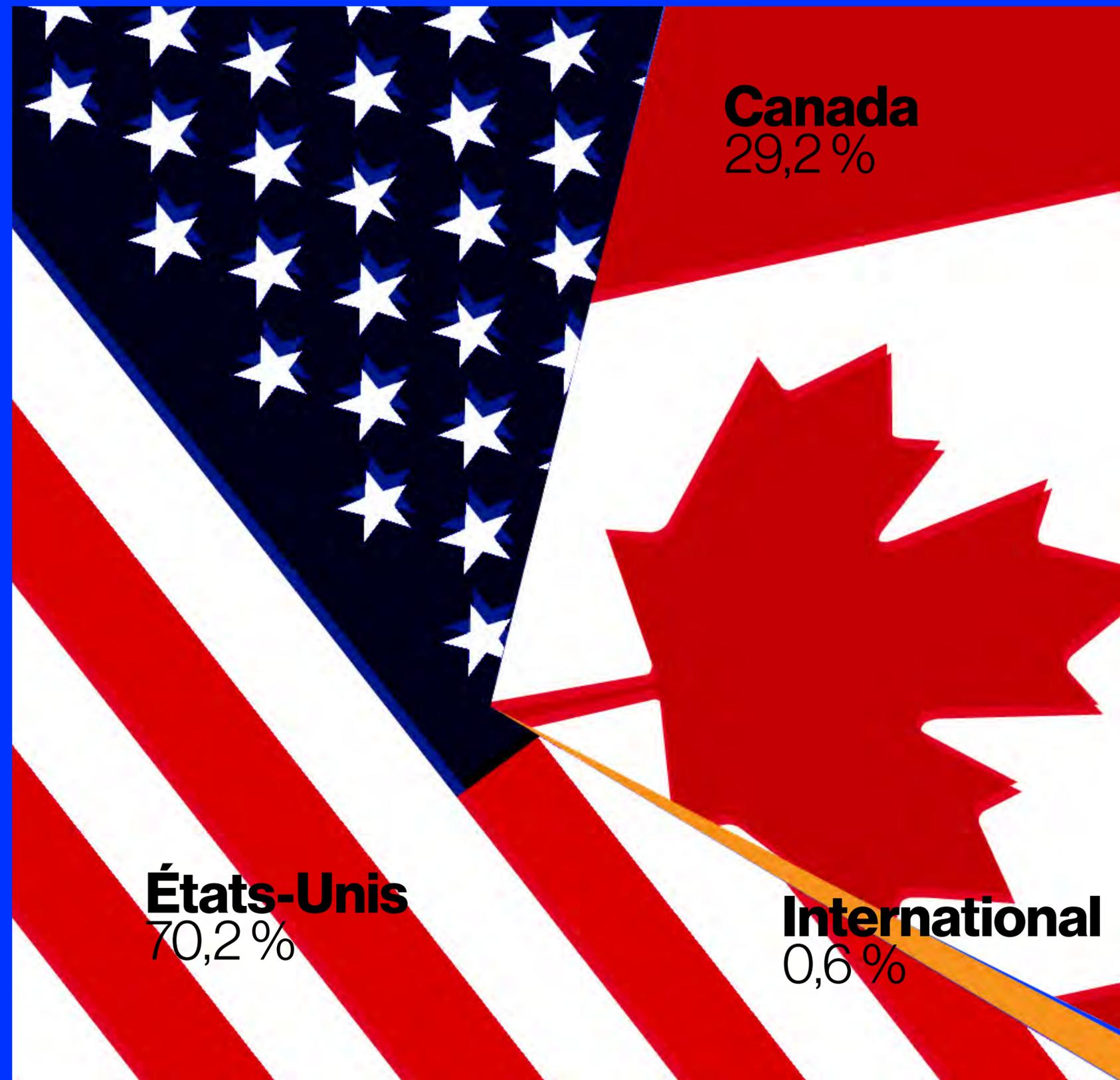
Ce droit permet de recevoir des redevances pour la reproduction des vidéoclips à des fins de diffusion et pour leur communication au public.



# Origines des redevances en 2024-2025

## Par territoire

Territoire	Redevances versées	%
Canada	4 218 921,97 \$	29,2 %
États-Unis	10 127 760,33 \$	70,2 %
International	86 393,46 \$	0,6 %
	<b>14 433 075,76 \$</b>	



Selon leur  
origine

Au Canada

Rémunération  
équitable

2 371 534,46 \$

**1A- Radio commerciale**

1 091 809,36 \$

46,0 %

**1C- Radio Canada**

226 305,21 \$

9,5 %

**2 - Servives sonores payants**

984,13 \$

0,04 %

**3 - Musique de fond**

201 658,20 \$

8,5 %

**4 - Radio satellite**

413 843,96 \$

17,4 %

**5 - Événements en direct**

323 447,89 \$

13,6 %

**6 - Activités physiques et Danse**

113 641,22 \$

4,8 %

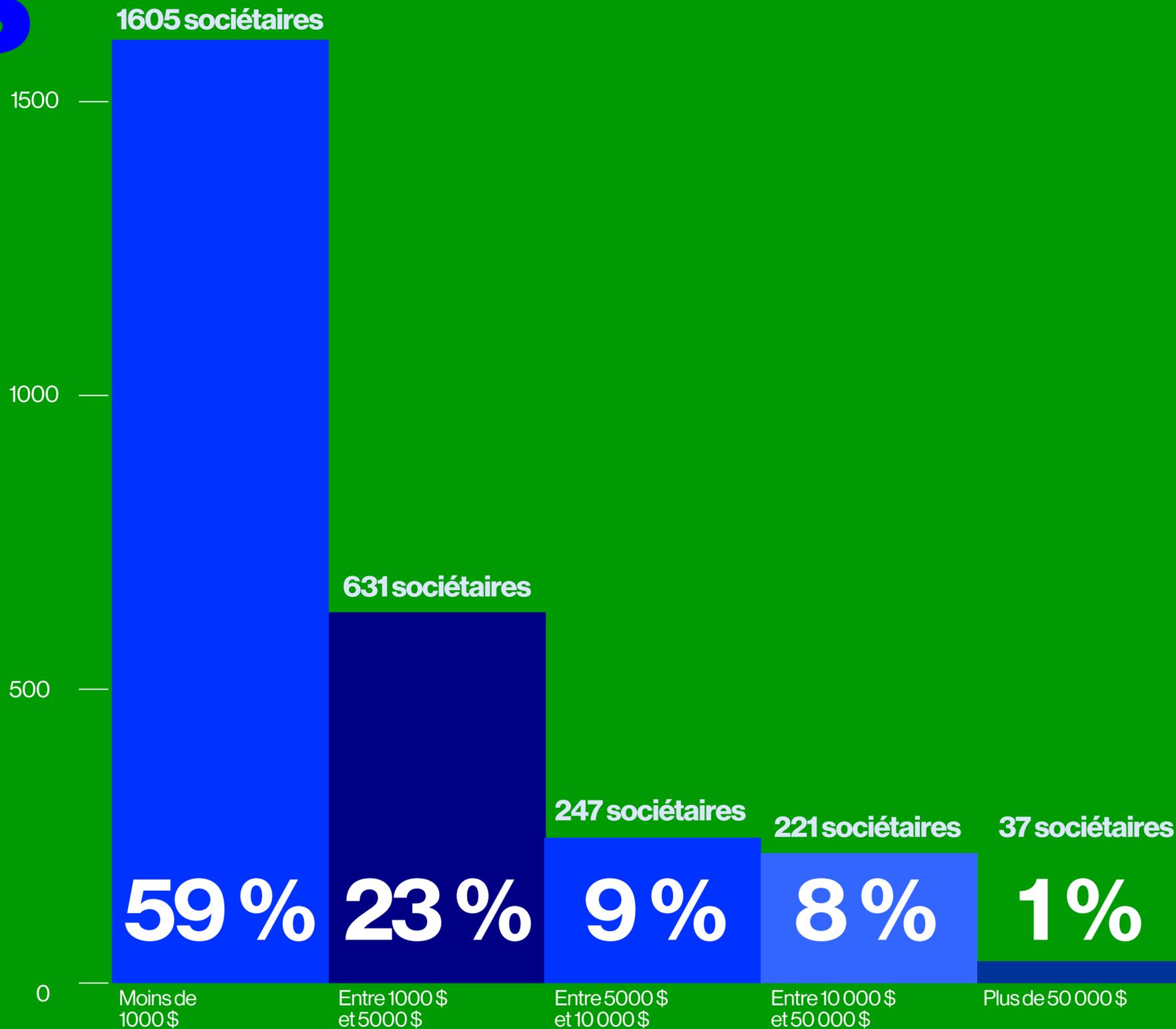
**8 - Webdiffusion non/semi interactive**

163,59 \$

0,01 %

Répartition des  
redevances

# Répartition des sociétaires selon les redevances versées



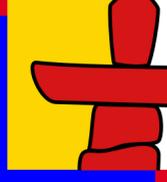
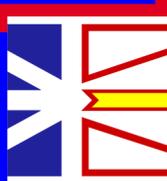
# Sociétaires

Au cours de l'exercice 2024-2025, de nombreux ayants droit ont choisi la Soproq pour la gestion de leurs redevances. Le nombre de sociétaires a augmenté de quelque 18 %, atteignant 8 495 au 31 mars 2025. Au Canada, les adhésions ont pratiquement doublé dans plusieurs provinces : Alberta, Colombie-Britannique, Ontario, Terre-Neuve et Labrador.

## Sociétaires par origine

Territoire	Nombre de sociétaires	%
Canada	8 278	97 %
International	217	3 %
	<b>8495</b>	

## Sociétaires canadiens par province et Territoires

	<b>Alberta</b> 66 sociétaires 0,80 %		<b>Nuwanut</b> 2 sociétaires 0,02 %
	<b>Colombie-Britannique</b> 120 sociétaires 1,45 %		<b>Ontario</b> 408 sociétaires 4,93 %
	<b>Île-du-Prince-Édouard</b> 3 sociétaires 0,04 %		<b>Québec</b> 7 347 sociétaires 88,75 %
	<b>Manitoba</b> 59 sociétaires 0,71 %		<b>Saskatchewan</b> 27 sociétaires 0,33 %
	<b>Nouveau-Brunswick</b> 181 sociétaires 2,19 %		<b>Terre-Neuve et Labrador</b> 16 sociétaires 0,19 %
	<b>Nouvelle-Écosse</b> 47 sociétaires 0,57 %		<b>Yukon</b> 2 sociétaires 0,02 %

# Affaires corporatives

L'exercice 2024-2025 a été marqué principalement par les efforts consacrés au développement, à la croissance du répertoire et à l'accueil d'un nombre records de nouveaux sociétaires provenant de partout au Canada et de l'international (voir la section Introduction/Mission/Valeurs). De même, en termes de couverture internationale, les redevances proviennent d'un nombre grandissant de pays, 23 au total au cours de l'exercice.

Cette croissance permettra au cours des prochaines années d'augmenter les redevances perçues. Déjà, on entrevoit une augmentation de quelque 30 % pour les redevances de sources canadiennes pour la première distribution des diffusions de l'année 2024 en la comparant à celle de l'année 2023. Cette distribution sera effectuée au cours de l'exercice 2025-2026, soit en juillet 2025.

L'équipe s'est également dévouée au maintien d'un service aux sociétaires hors pair malgré l'augmentation des demandes et ce, tout en poursuivant l'expansion et l'amélioration des services complémentaires. Ces services comprennent la gestion des redevances provenant des États-Unis pour les artistes-interprètes, le service d'émission des paiements et des rapports à la clientèle de Distribution Amplitude, l'offre de formations et le portail Octave.

## Services aux sociétaires

Au cœur de ses activités, le service aux sociétaires demeure une priorité pour la Soproq. Au cours de l'exercice, 18 960 nouvelles demandes ont été enregistrées, soit une augmentation de 35 % par rapport à l'exercice précédent. Grâce à l'optimisation des processus, 20 % des demandes ont pu être traitées automatiquement.

<b>Demandes totales</b>	<b>18 960</b>
Demandes de code ISRC	857
Soumissions de répertoire via le portail Octave	10 561
Appels	+ 2 500

## Gestion des redevances des artistes-interprètes aux États-Unis

- + 5 artistes-interprètes
- 52 artistes-interprètes

Depuis 5 ans, la Soproq offre désormais la possibilité aux artistes-interprètes, sociétaires de la Soproq, de prendre en charge la gestion de leur compte pour leurs redevances d'interprète aux États-Unis moyennant 3 % de frais de gestion.

Ce mandat de gestion inclut tous les mêmes avantages, notamment la vigie sur les diffusions non payées, la gestion de du répertoire et la résolution des conflits. Plus d'une cinquantaine d'artistes-interprètes ont confié ce mandat à la Soproq jusqu'ici. Les redevances leur ayant été versées depuis 2020 totalisent plus de 1,5 M\$.

## Partenariat avec Distribution Amplitude

Depuis l'automne 2021, un partenariat existe avec Distribution Amplitude pour le traitement de leurs fichiers de redevances qui proviennent d'une quarantaine de plateformes. La Soproq est également responsable de l'émission des rapports et des paiements à la clientèle de Distribution Amplitude. Bien qu'œuvrant dans des sphères complémentaires du secteur de l'enregistrement sonore, les deux organisations à but non lucratif partagent des valeurs semblables et une vision commune de la gestion collective au bénéfice des artistes et producteurs indépendants.

Après trois années et demie de collaboration, 34 distributions ont été complétées totalisant près de 2 M\$.

## Ateliers

Comme chaque année, les sociétaires de la Soproq ont pu aussi bénéficier d'une offre de formations offertes en ligne et toujours gratuites. Douze formations ont été données au cours de l'exercice (« Octave et les déclarations » et « Les droits voisins »), en français et en anglais.

En plus des formations et sessions organisées par la Soproq, l'équipe demeure toujours disponible pour collaborer avec d'autres organisations afin de mieux informer les ayants droit du fonctionnement de l'écosystème des droits voisins. À ce titre, l'équipe a pris part au cours de l'exercice à des ateliers organisés par CIMA (Canadian Independent Music Association), le Festival international de la chanson de Granby et l'École nationale de la chanson notamment.

## Portail Octave

Toujours dans un esprit d'amélioration continue et d'optimisation des processus afin de maintenir des coûts d'opérations minimaux, plusieurs améliorations ont été apportées au portail Octave au cours de l'exercice 2024-2025.

Parmi les nouveautés, les feuillets fiscaux sont désormais disponibles via le portail. Cette amélioration évite non seulement les délais de livraison par la poste, elle contribue à réduire les coûts liés à l'émission et l'acheminement des feuillets.

De plus, dans un souci constant d'harmonisation avec les standards internationaux et d'optimisation du traitement des données, la Soproq accepte désormais les déclarations de répertoire au format DDEX. Ce format standardisé permet un traitement plus efficace des métadonnées.

# Affaires publiques

La Soproq, active dans son milieu, collabore activement et s'engage avec d'autres organismes similaires pour défendre et promouvoir les droits des producteurs, tant sur la scène nationale qu'internationale. En tant que membre de Ré:Sonne et, par extension, de la Société Canadienne de Perception de la Copie Privée (SCPCP), de la Coalition canadienne pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) et de MétaMusique, la Soproq participe et prend position sur des questions concernant les tarifs, la révision du cadre législatif et réglementaire, ainsi que toute autre question touchant les droits et les intérêts des producteurs.

## Révision de la Loi sur le droit d'auteur

Les efforts déployés et concertés du secteur de la musique n'ont pas donné les résultats espérés, résultats pourtant essentiels au maintien d'une production musicale canadienne de qualité, diversifiée et apte à se renouveler. Malgré des promesses de longue date, l'énoncé économique de l'automne dernier du gouvernement libéral est demeuré muet sur les modifications minimales demandées à la Loi sur le droit d'auteur du Canada afin de corriger les iniquités historiques qui y sont enchâssées.

Voici un rappel des demandes du secteur de la musique que la Soproq endosse au nom de tous les sociétaires qu'elle représente :

### 1. Modifier la définition d'enregistrement sonore.

Au Canada, les artistes-interprètes, les producteurs et les maisons de disques ne touchent pas de redevances lorsqu'un de leurs enregistrements sonores est utilisé dans une émission télévisée, dans un film, sur une plateforme de diffusion en continu ou à même un autre contenu audiovisuel. Pourtant, ce droit existe dans de nombreux pays et même au Canada pour les auteurs et les compositeurs seulement.

Il faut modifier la définition d'enregistrement sonore dans la Loi, de manière que les artistes-interprètes, les producteurs et les maisons de disques puissent toucher une rémunération juste et équitable lorsque leurs enregistrements sonores sont utilisés dans un film, à la télévision ou à même un autre contenu audiovisuel.

# Révision de la Loi sur le droit d'auteur

## 2. Éliminer l'exemption du 1,25 Million de dollars pour les radios commerciales

En 1997, lorsque le régime de rémunération équitable a été implanté au Canada, une exemption extraordinaire a été accordée aux radios commerciales faisant en sorte que les stations ne versent pas de redevances pour l'exécution publique d'enregistrements sonores sur leurs ondes pour les premiers 1,25 M\$ de revenus publicitaires.

Cette exemption a été le fruit d'un compromis politique pour aider l'industrie de la radiodiffusion dans les années 90, des justificatifs économiques qui, 25 ans plus tard, n'existent clairement plus.

Les artistes-interprètes, les producteurs et les maisons de disques sont les seuls titulaires de droits à être pénalisés par cette exemption au Canada et se retrouvent à subventionner l'industrie de la radiodiffusion.

## 3. Modifier le régime de la Copie privée pour le rendre technologiquement neutre.

En dépit des conventions internationales auxquelles le Canada est partie prenante, et en raison d'une mauvaise décision de la Cour fédérale d'appel (10 janvier 2008) cassant celle de la Commission du droit d'auteur, le régime de copie privée est aujourd'hui obsolète puisqu'il ne s'applique qu'aux supports physiques vierges comme les CD et DVD.

Le gouvernement avait pourtant reconnu que les supports sur lesquels les Canadiens et les Canadiennes font des copies allaient évoluer avec le temps, raison pour laquelle la définition de « support audio vierge » est technologiquement neutre.

Malgré la mauvaise décision de 2008 de la Cour, cette dernière avait affirmé auparavant en 2004 que l'imposition d'une redevance sur les enregistreurs audionumériques était « souhaitable » et qu'« il ressort en effet de la preuve que ces enregistreurs permettent de faire de la copie privée à grande échelle. Leur utilisation risque de faire subir aux titulaires de droits un tort beaucoup plus grave que celui de n'importe quel « support audio vierge » au sens où cette expression était jusqu'ici entendue.».

Le texte contenu à la Partie VIII de la Loi sur le droit d'auteur doit être précisé, du moins dans sa version anglaise, puisque la version française évoque clairement le caractère neutre du régime.

La solution réside en une petite correction de la Loi afin d'affirmer la neutralité technologique du régime. La perception d'une redevance d'à peine 3 \$ (la moyenne européenne) à la vente de tablettes et de téléphones permettrait de générer quelque 40 millions de dollars par année pour aider les créateurs d'ici à continuer de produire de la musique.

# Relation avec la communauté

## Ré:Sonne

À titre de membre de Ré:Sonne, la société désignée pour percevoir des services et des utilisateurs de musique les redevances de rémunération équitable pour les artistes-interprètes et les producteurs, la Soproq s'implique dans plusieurs dossiers qui touchent l'ensemble du secteur des droits voisins. L'équipe joue un rôle actif et continu afin de contribuer d'une manière significative au développement de tarifs, aux efforts menés auprès du gouvernement pour les changements souhaités à la Loi sur le droit d'auteur et toute autre question touchant les droits des ayants droit au Canada.

## MétaMusique

Fruit d'un travail de concertation entre plusieurs partenaires du milieu, la plateforme MétaMusique a été officiellement lancée au cours de l'exercice 2024-2025. Cet outil numérique permet aux artistes, producteurs et autres ayants droit de centraliser, structurer et diffuser efficacement les métadonnées liées à leurs œuvres et à leurs enregistrements sonores, favorisant ainsi leur découvrabilité et la reconnaissance de leurs contributions. En tant que membre fondateur de l'organisme, la Soproq est fière de soutenir le développement de cet outil unique et essentiel pour la gestion des métadonnées musicales.

## Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC)

Depuis 2022, la Soproq est membre de la Coalition canadienne pour la diversité des expressions culturelles (CDEC). À ce titre, la Soproq contribue à la mission et aux travaux de la CDEC pour la défense et la promotion de politiques culturelles qui assureront aux créateurs, professionnels et entreprises du milieu culturel un écosystème propice à l'accomplissement de leur vision.

L'un des piliers principaux du plan stratégique de l'organisation consiste à travailler de concert avec l'ensemble des parties prenantes, afin d'assurer au milieu musical et aux sociétaires de la Soproq un cadre législatif et économique approprié qui assurera la pérennité et le renouvellement de la création musicale d'ici.

# Gouvernance

## De nouveaux visages au conseil d'administration

À la suite du départ de **Justin West** et d'**Elise Rustad**, le conseil d'administration a accueilli deux nouvelles administratrices, **Esra Firatli** de ArtHaus Music et **Michelle Dubuc** de Nettwerk Music Group. **Jacynthe Plamondon-Émond** a également terminé son mandat mais n'a pas été remplacée, la taille du conseil étant désormais fixée à neuf membres. La Soproq tient à remercier chaleureusement les membres du conseil sortant pour leur implication dans les affaires de l'organisation.

## Comités

Trois comités permanents appuient les travaux du conseil d'administration. Les comités sont composés de membres du conseil d'administration de la Soproq nommés par ce dernier en fonction de leur expertise spécifique en lien avec le mandat de chacun des comités.

### Comité gouvernance et ressources humaines

Ce comité est formé de 3 administrateurs ou administratrices. Son rôle consiste à proposer au conseil d'administration les principes, les lignes directrices et les démarches devant guider l'organisation pour faire en sorte que la Soproq mette en place et maintienne une structure de gouvernance de haut niveau ainsi qu'un encadrement éthique puisant dans les meilleures pratiques.

#### Membres du comité :

Sophie Hébert (présidente), Mark Lazare, Elise Rustad remplacée par Michelle Dubuc.

**Taux de présence aux rencontres du comité :** 100 %

### Comité stratégie et projets

Ce comité est composé de 3 à 7 administrateurs ou administratrices. Son mandat consiste à formuler des recommandations au conseil d'administration quant aux orientations stratégiques de l'organisation. Il veille également à la mise en œuvre de la mission et de la vision de l'organisation, conformément au plan stratégique, et propose des solutions aux enjeux et défis identifiés.

#### Membres du comité :

Jean-Christian Aubry (président), Jordan Officer, Justin West remplacé par Esra Firatli

**Taux de présence aux rencontres du comité :** 92 %

## Conseil d'administration 2024-2025

Le conseil se réunit au moins quatre fois par année afin d'établir les orientations stratégiques, les politiques et le budget annuel de la Soproq. Les administrateurs et membres de la direction doivent agir avec prudence, diligence et intégrité dans le meilleur intérêt des sociétaires. Ils ne peuvent se placer dans une situation de conflit entre leur intérêt personnel et les devoirs liés à leur fonction.

Une nouvelle politique de nomination au conseil d'administration a été adoptée au cours de l'exercice 2024-2025. Celle-ci vise à assurer une représentativité géographique, entrepreneuriale et une parité des genres au sein des membres du conseil.

Le taux de présence aux assemblées du conseil a été de 96 % pour l'exercice 2024-2025.

**Mark Lazare**  
Président du conseil

**Louis-Armand Bombardier**  
Vice-président

**Sophie Hébert**

**Jean-Christian Aubry**

**Jordan Officer**

**Élise Rustad**

remplacée par **Michelle Dubuc** en mars 2025

**Luc Piette**

**Jacynthe Plamondon-Émond**

**Catherine Simard**

**Justin West**

remplacé par **Esra Firatli** en septembre 2024

### Comité finances et tarifs

Ce comité est composé de 3 à 5 administrateurs ou administratrices. Le mandat de ce comité consiste à exercer une responsabilité de surveillance pour assurer l'intégrité des résultats comptables et financiers de la Soproq, la qualité des contrôles internes, l'identification des risques et les moyens de composer avec eux. Il développe également des recommandations à l'attention du conseil d'administration sur les questions qui touchent les taux directeurs des tarifs des licences pour les différents types de services de musique et celles reliées à la gestion des différents types de droits.

#### Membres du comité :

Luc Piette (président), Louis-Armand Bombardier, Catherine Simard

**Taux de présence aux rencontres du comité :** 100 %

# L'équipe

L'équipe s'est à nouveau agrandie au cours de l'exercice en raison d'un volume d'affaires de plus en plus grand. C'est avec un immense plaisir que Eleanor Hébert s'est jointe à l'organisation à titre de Spécialiste des métadonnées musicales.



**Thomas Jolicoeur**

Directeur général



**Natalie Chevrier**

Chef Comptable



**Stéphanie Grimard**

Représentante,  
service aux sociétaires



**Catherine Lambert**

Représentante,  
service aux sociétaires



**Philippe Leblanc**

Responsable du répertoire  
et coordonnateur des opérations



**Samantha Sylvestre**

Agente de soutien administratif et  
service aux sociétaires



**Hubert Léveillé Gauvin**

Directeur des opérations



**Nathalie Dicaire**

Chargée des répartitions



**Eleanor Hébert**

Spécialiste  
des métadonnées musicales



**Daniel Latour**

Chargée des répartitions  
et de l'administration



**Sébastien Moffet**

Responsable des communications et  
coordonnateur au développement des affaires

# L'histoire de la Soproq

## 1991

Fondée par l'ADISQ en 1991, la Soproq — Société de gestion collective des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes — est un organisme à but non lucratif dont l'existence découle des droits conférés aux producteurs.

À cette époque, la Soproq se consacre exclusivement à la gestion des droits provenant de l'exploitation de vidéoclips et des droits de reproduction des enregistrements sonores de son répertoire.

Depuis 1992, la Soproq a aussi le mandat d'effectuer le dépôt légal des albums physiques de ses sociétaires auprès de la BAnQ, et continue de le faire à ce jour. La Soproq attribue également des codes de premier propriétaire (ISRC).

## 1997

La révision de la Loi sur le droit d'auteur par le gouvernement du Canada en 1997 établit un nouveau régime dit de «rémunération équitable», qui accorde aux producteurs le droit de toucher des redevances en contrepartie de la diffusion de leurs enregistrements sonores, notamment à la radio.

Cette révision a également introduit le régime de «copie privée» en réponse à l'exception créée dans la Loi permettant à quiconque de reproduire des enregistrements sonores, des œuvres et des prestations pour un usage privé. En contrepartie, ce régime impose aux fabricants et importateurs de supports audio vierges le versement de redevances.

Ces modifications importantes ont contribué grandement à l'évolution du rôle de la Soproq, qui a notamment été la première société de gestion en Amérique du Nord à distribuer des redevances liées au régime de rémunération équitable.

## 2013

Plus récemment en 2013, la Soproq a investi dans la construction d'un nouveau système informatique plus performant (Octave) qui a permis l'automatisation de plusieurs processus et qui facilite le traitement de très grands volumes de données.

L'exercice 2017-2018 marque l'histoire de la Soproq alors que les redevances perçues connaissent un bond de 60 % et franchissent pour la première fois le cap des 10 M\$ pour atteindre 13,2 M\$.

Avec l'appui du ministère de la Culture et des Communications du Québec, la Soproq a développé en partenariat avec les principaux acteurs du secteur de la musique d'ici – MétaMusique – un guide visant à accompagner et faire la promotion des bonnes pratiques auprès des ayants droit de la chaîne de valeur musicale dans l'indexation de leurs contenus à l'aide de métadonnées.

## 2019-2020

L'exercice 2019-2020 établit un nouveau record: les redevances perçues atteignent 17,1 M\$, soit une augmentation de plus de 25 % par rapport à l'exercice 2018-2019. Au terme de son 30<sup>e</sup> exercice financier, le niveau record de redevances perçues a été maintenu pour une seconde année consécutive en atteignant un peu moins de 16 M\$, un résultat à toutes fins pratiques équivalent à l'exercice précédent malgré la crise sanitaire, avec un taux de satisfaction de 96 % de nos services offerts suite à une consultation des sociétaires à l'été 2020.

## 2021-2022

Au cours de l'exercice 2021-2022, la Soproq a procédé à la refonte de son infrastructure technologique qui est, aujourd'hui, plus performante, sécuritaire et décuple les possibilités d'y greffer de nouveaux produits. La société a également lancé un nouveau portail Octave qui offre encore plus de possibilités aux sociétaires, tout en réduisant le fardeau administratif par l'automatisation de nombreuses tâches et l'optimisation des processus. Ces actions ont permis de maintenir des frais de gestion au même niveau et de minimiser l'impact de l'inflation sur les coûts d'opérations. Cette année a aussi été marquée par la mise en œuvre des nouvelles orientations stratégiques visant à mieux exploiter les compétences distinctives de l'organisation et se différencier par le développement de produits et de services connexes.

## 2022-2023

Au cours de l'exercice 2022-2023, les redevances atteignent un sommet inégalé avec plus de 17,5 M\$ perçus, dépassant ainsi les niveaux pré-pandémiques. Cette performance a été soutenue par l'adhésion de 838 nouveaux sociétaires, portant le total à 6 411. La Soproq a également renforcé sa présence nationale grâce à une nouvelle alliance avec la Canadian Independent Music Association (CIMA), élargissant ainsi sa représentativité au-delà du Québec. De plus, la société a consolidé son partenariat avec Amplitude Distribution, améliorant les services de traitement des fichiers et de paiement des redevances. Ces initiatives ont permis de maintenir les frais de gestion parmi les plus bas du secteur, malgré l'inflation. La Soproq a également poursuivi ses efforts pour améliorer la collecte des redevances à l'international, triplant les revenus de sources internationales hors États-Unis.

## 2023-2024

L'exercice 2023-2024 témoigne des efforts de l'équipe à consolider le positionnement de l'organisation dans l'écosystème des droits voisins au Canada, tout en préservant son efficacité opérationnelle. Les adhésions provenant de partout au Canada, particulièrement de l'extérieur du Québec, affichent une croissance marquée, confirmant ainsi que l'ensemble du secteur de la production indépendante canadienne opte de plus en plus pour les services offerts par la Soproq.



305, rue de Bellechasse, Unité 204  
Montréal, QC • H2W 1W9

info@soproq.org • 438 799-0742